

## ÉLECTRICITÉ

### Formation Électricien « Comptage B2 – BC - H0(V) »

**Objectifs :** Cette action de formation doit permettre l'acquisition des compétences nécessaires pour intervenir hors tension sur tout type de comptage d'électricité d'une puissance souscrite  $\leq$  à 36 kVA (*en habitation individuelle ou collective*) en vue du remplacement du compteur, dans le respect des règles de l'art.

Ainsi, à l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- ✓ Identifier les risques encourus, choisir les moyens de s'en prémunir en intégrant l'environnement du chantier et le respect de la norme UTE C 18-510-1,
- ✓ Décrire les différents appareils constituant un panneau de comptage d'une puissance souscrite  $\leq$  à 36 kVA (*en habitation individuelle ou collective*),
- ✓ Différencier les rôles des appareils constituant un panneau de comptage d'une puissance souscrite  $\leq$  à 36 kVA (*en habitation individuelle ou collective*),
- ✓ Situer les limites physiques des branchements électriques d'une puissance souscrite  $\leq$  à 36 kVA (*en habitation individuelle ou collective*) dans le respect des normes C 14-100 et C 15-100,
- ✓ Identifier les capacités électriques des branchements (*en habitation individuelle ou collective*),
- ✓ Expliquer l'importance du neutre dans une installation triphasée et les conséquences de sa rupture (sans calcul),
- ✓ Interpréter les schémas de câblage des comptages électromécaniques d'une puissance souscrite  $\leq$  à 36 kA (*en habitation individuelle ou collective*),
- ✓ Appliquer les règles de la norme UTE C 18-510-1 et des consignes de sécurité en vigueur,
- ✓ Réaliser la consignation d'un panneau de comptage d'une puissance souscrite  $\leq$  à 36 kVA (*en habitation individuelle ou collective*) conformément à l'UTE C 18-510-1,
- ✓ Câbler un compteur électromécanique monophasé ou triphasé double tarif,
- ✓ Câbler un compteur électronique monophasé ou triphasé double tarif,
- ✓ Remplacer hors tension un compteur électromécanique simple tarif et double tarif par un compteur bleu électronique, avec reprise de l'installation d'asservissement du chauffe-eau. (*en habitation individuelle ou collective*),
- ✓ Réaliser le réglage de puissance sur un Appareil Général de Commande et de Protection (AGCP), dans le respect des mesures de sécurité,
- ✓ Remettre en service un tableau de comptage d'une puissance souscrite  $\leq$  à 36 kA (*en habitation individuelle ou collective*) à la suite d'une intervention.

**Public concerné :** Tout stagiaire ou technicien voulant acquérir les compétences nécessaires pour réaliser des interventions hors tension sur les comptages d'électricité en habitation individuelle ou collective pour des puissances  $\leq$  à 36 kVA.

**Prérequis :** Savoir lire, écrire et parler le français (*formation adaptée possible sous condition*).  
Le stagiaire devra être titulaire d'un CAP ou d'un BAC PRO Electricien ou avoir suivi une formation équivalente et/ou un niveau de diplôme équivalent et/ou avoir suivi la formation électricien « BASIQUE » (ELEC 210).

**Ces prérequis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation. Un test théorique participera à cette vérification.**

**Durée :** 9 jours en continu (63 heures).

**Pédagogie :** La progression pédagogique s'appuie sur la présentation de transparents pour la partie théorique et des exercices simples d'application.

**60 % du temps est consacré à des travaux pratiques.**

- Évaluation des acquis :** Évaluation théorique et pratique
- Outils pédagogiques :** Salle de cours équipée.  
Poste de travail Comptage, outillages, EPC (fournis par FORMAPELEC).
- Accessibilité :** En cas de restriction médicale ou autres restrictions, un plan de compensation individuel pourra être mis en œuvre en amont de l'inscription, sur demande et sur validation de la faisabilité technique.
- Dotation du stagiaire :** Documents, vêtements et EPI nécessaires **voir la liste détaillée page 3.**
- Documents de fin de formation :** Attestation de formation et avis après formation.
- Lieu :** CACHAN (94), DARDILLY (69). PONT-DU-CHATEAU (63) ou tout autre lieu sur demande.  
**Attention, pour les formations en intra certaines conditions techniques doivent être respectées par le client. Nous consulter.**

## CONTENU DE LA FORMATION

### 1 - Accueil et présentation et vérification du prérequis

- La réglementation et la norme UTE C 18-510-1,
- Le risque électrique en BT, électrisation et court-circuit UTE C 18-510-1,
- La technologie des comptages pour des puissances souscrites  $\leq 36$  kVA,
- La technologie des branchements individuels et collectifs NFC 14-100,
- La limite physique des branchements électriques entre la NFC 14-100 et 15-100 en habitation individuelle ou collective,
- Les schémas et les câblages de tous types de comptages de puissance souscrite  $\leq 36$  kVA individuels et collectifs, ainsi que les circuits puissance et asservissement clientèle,
- La consignation d'un panneau de comptage de puissance souscrite  $\leq 36$  kVA en habitation individuelle UTE C 18-510-1,
- La consignation d'un panneau de comptage de puissance souscrite  $\leq 36$  kVA en habitation collective (type immeuble) UTE C 18-510-1,

- Le remplacement d'un compteur électromécanique monophasé et triphasé par un compteur bleu électronique pour des puissances souscrites  $\leq 36$  kVA en habitation individuelle,
- Le remplacement d'un compteur électromécanique monophasé et triphasé par un compteur bleu électronique pour des puissances souscrites  $\leq 36$  kVA en habitation collective,
- La reprise du circuit d'asservissement du chauffe-eau en habitation individuelle et collective (schéma et câblage),
- L'importance du conducteur de neutre dans une installation triphasée,
- La pose et la programmation d'un compteur bleu électronique,
- Le principe de la télécommande 175 Hz,
- La lecture de la programmation du Compteur Bleu Électronique (CBE),
- La prise en main et l'utilisation du Détecteur De Tension (DDT).

### 2. Une évaluation théorique et pratique est effectuée en fin de stage

#### DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription.

#### DOCUMENTS QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Néant.

#### VÊTEMENTS ET EPI QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Vêtements de travail adaptés aux risques électriques
- Paire de chaussures de sécurité (NF EN ISO 20345).
- Casque d'électricien avec jugulaire (NF EN 397) et équipement de protection oculaire et faciale (NF EN 166).
- Paire de gants composites (à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0).

**ou**

- Paire de gants isolants 500 V en latex pour électricien (à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0).
- +**
- Paire de surgants pour électricien en cuir à crispin (à la taille du stagiaire, NF EN 388).
- Paire de gants de manutention (à la taille du stagiaire).